

SOMMET MONDIAL DE LA FISCALITÉ

Panel Afrique – Un des conférenciers invités:



Émile BITOUNGUI

**Directeur Tax & Legal,
KPMG Afrique Centrale**

Ancien coordonnateur des
contrôles fiscaux des grandes
entreprises du Cameroun.

Inscription:

<http://taxcoop.org/>

info@ixioncommunications.com

Date : 14 Octobre 2020

Lieu : Conférence virtuelle

Heure : à partir de 14 h00, heure de Montréal-HEA

kpmg.com/socialmedia



LA CONSTITUTION DES PAYS ET LA JUSTE PART D'IMPOT

La constitution : un outil pour obliger ces milliardaires et multinationales à payer leur juste part d'impôt dans 36 pays qui ont une obligation légale



Afghanistan, Algeria, Andorra, Angola, Argentina, Bahrain, Bolivia, Brazil, Bulgaria, Cameroon, Chad, Colombia, Croatia, Cyprus, Dominican Republic, Equatorial Guinea, France, Gabon, Guinea, Hungary, Italy, Ivory Coast, Madagascar, Mauritania, Mexico, Morocco, Papua New Guinea, Romania, Saudi Arabia, Serbia, Somalia, Spain, Syria, Tunisia, Turkey, Vanuatu.

TaxCOOP2020

Montréal le 17 septembre 2020. TaxCOOP2020 - **Sommet mondial de fiscalité (du 13 au 15 août) aborde les enjeux actuels de la modernisation des régimes d'imposition et organise un événement spécial (le 14 octobre à 14 h, heure de Montréal - HAE)** dédié aux constitutions des pays qui incluent l'obligation de respecter la juste part d'impôt. Pour l'occasion, TaxCOOP2020 réunit des personnalités et des leaders des pays africains dont la constitution fait référence à la juste part d'impôt pour voir comment ces dispositions pourraient être utilisées pour s'assurer que chacun contribue équitablement.

Les conférenciers invités sont :

- **Bachir Yelles Chaouche** – Constitutionnaliste et professeur de droit fiscal à l'Université d'Oran (Algérie);
- **Émile Bitoungui** – Directeur *Tax & Legal*, KPMG Afrique Centrale, ancien coordonnateur des contrôles fiscaux des grandes entreprises du Cameroun;
- **Steve Marian Alili** – Juriste d'affaires, fiscaliste et inspecteur central des Impôts du Gabon;
- **Monemou Waita** – Ancien directeur général des impôts et conseiller à la présidence de la République de Guinée, responsable du suivi de la mobilisation des ressources internes;
- **Aliou Sall** – Avocat, Docteur en droit fiscal, professeur à l'Université de Nouakchott (Mauritanie);
- **Nodjitan Beti Kolossoum** – Avocat, juriste d'affaires fiscaliste sénior, directeur général de LexAfric (Tchad);
- **Inès Menchaoui** – Professeure de droit fiscal à l'Université de Tunis (Tunisie);
- **Emmanuel Darankoum** – Secrétaire permanent de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) dont 17 pays sont membres (Bénin, le Burkina-Faso, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Congo, Comores, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-équatoriale, Mali, Niger, RDC, Sénégal, Tchad et Togo).

Félix Zogning Nguimeya – Professeur agrégé du Département des sciences comptables de l'Université du Québec en Outaouais sera le modérateur de cette rencontre.

Avec l'espoir de donner un outil additionnel aux pays pour faire face aux milliardaires et aux multinationales qui pratiquent l'évitement fiscal et parviennent ainsi à ne pas contribuer leur juste part d'impôt, TaxCOOP a analysé la constitution de tous les pays afin de vérifier combien de pays incluent une clause obligeant la juste part d'impôt et quel profil et de quelle manière sont écrites ces clauses. Ce sont 36 pays, dont la constitution inclut une référence à l'obligation de respecter la juste part d'impôt. En Afrique, une telle clause est incluse dans la constitution de 13 pays, représentant ensemble 30 % du PIB du continent.

Ce sujet n'a été aucunement exploré à ce jour, à l'exception d'une étude préliminaire/ exploratoire réalisée en 2017 par Brigitte Alepin, avec la collaboration de Alexander Ezenagu, qui a fait l'objet d'un dossier publié dans l'International Tax Review. La constitution des pays peut représenter un outil de coopération fiscale régionale pour assurer la juste part d'impôt.

Inscription sur le site taxcoop.org, les 2000 premières inscriptions sont gratuites les suivantes sont à 5 \$ CDN.

À propos de TaxCOOP

TaxCOOP vise à favoriser une vaste collaboration, de même qu'une réflexion profonde, essentielles à la mise en place d'un régime fiscal efficace et équitable pour faire face aux grands défis de notre temps. Au cours des cinq dernières années, TaxCOOP s'est rapidement hissé parmi les événements internationaux majeurs en matière de fiscalité et figure au classement Global Tax50 de l'International Tax Review, qui répertorie les cinquante personnalités et organisations les plus influentes au monde dans le domaine.

taxcoop.org #taxccoop2020